



Departures

FRANCE



*Fiche pays préparée dans le cadre du projet
« Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants » (CRM)
Avec le soutien du fonds de l'OIM pour le développement*

IOM Development Fund
*Developing Capacities in
Migration Management*

Avis de non responsabilité :

Le présent livret a été conçu dans le cadre du projet « Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants (CRM) » financé par les fonds de développement de L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Son contenu ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position officielle de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Les informations du présent livret :

sont exclusivement de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale;

Ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives ou à jour;

renvoient régulièrement à des sites extérieurs sur lesquels l'OIM n'a aucun contrôle et pour lesquels l'OIM décline toute responsabilité;

ne constituent pas un avis professionnel ou juridique en tant que tel.

L'OIM n'est pas responsable des pratiques en matière de confidentialité ou du contenu des sites extérieurs auxquels renvoi ce manuel et recommande de consulter leurs politiques de confidentialité.

Le présent avis de non-responsabilité n'entend pas limiter la responsabilité de l'OIM face à ses obligations.

I. Informations Générales :

Nom officiel : République Française

Capitale : Paris

Langue officielle : Le français

Principales religions : Catholicisme, Protestantisme, Judaïsme, Islam

Fête nationale : 14 juillet (anniversaire de la prise de Bastille, en 1789)

Superficie : 549 000 Km²

Population : 65 821 000 Habitant

Devise : 1 Euro = 2.3096 Dinar Tunisien (à la date du 24/07/2014)

SMIC : 1 430,22 EURO/ mois

PIB : 25 383.19 Euro/Habitant

Taux de chômage : 11%

Sources :

www.statistiques-mondiales.com

www.bct.gov.tn

Contact de l'ambassade et consulats de Tunisie en France :

Ambassade de Tunisie en France

25, rue Barbet de Jouy 75007 Paris, France

Tél: +33 01 45 55 95 98

www.ambassade-tunisie.fr

Facebook: Ambassade.Tunisie.fr

Youtube: AmbassadeTunisieFr

Les Consulats Existants et les attachés sociaux de l'OTE

L'Office des Tunisiens à l'Etranger dispose d'un attaché social dans chaque consulat sous-mentionné.

Consulat Général de Paris

17-19, rue de Lubeck 75016 Paris

Tél: +33 01 53 70 69 10

Email: paris.cgt@wanadoo.fr

www.cgt-paris.diplomatie.gov.tn

Facebook: consulat.general.tunisie.paris.officiel

Consulat Général de Tunisie à Marseille

8, boulevard d'Athènes 13001 Marseille

Tél: +33 04 91 50 28 68

Email: cgtmarsei@numericable.fr

Consulat Général de Tunisie à Lyon

14, avenue du Maréchal Foch 69453 Lyon Cedex 06

Tél: +33 04 78 93 42 87

Email: cgt.lyon@wanadoo.fr

Facebook : consulat.tunisie.lyon

Consulat Général de Tunisie à Nice

18, avenue des Fleurs 06000 Nice

Tél: +33 04 93 96 81 81

Email: ct.nice@wanadoo.fr

Consulat de Tunisie à Pantin

1-3, avenue Jean Lolive 93500 Pantin

Tél: +33 01 48 91 61 00

Email: ct.pantin@orange.fr

www.consulat-tunisie-pantin.com

Facebook : Consulat-de-Tunisie-à-Pantin-social

Consulat de Tunisie à Grenoble

4, rue Alexandre 1er de Yougoslavie - 38000 Grenoble

Tél: +33 04 76 43 26 01

Email: c.t.grenoble@wanadoo.fr

Consulat de Tunisie à Strasbourg

6, rue Schiller 67000 Strasbourg

Tél: +33 03 88 36 52 75

Email: ct.strasbourg@wanadoo.fr

Consulat de Tunisie à Toulouse

19, allée Jean-Jaurès 31000 Toulouse

Tél: +33 05 61 63 61 61

Email: consulat.tunisie-toulouse@wanadoo.fr

Outre son réseau d'Attachés sociaux et d'assistances sociales, l'Office des Tunisiens à l'Étranger déploie des Centres socioculturels - Maison du Tunisien destinés à abriter les activités socioculturelles, éducatives et sportives des Tunisiens à l'étranger, toutes catégories confondues. Pour plus d'information, consultez le site de l'OTE : www.ote.nat.tn

Liste des maisons de Tunisiens :

Maison du Tunisien à Aubervilliers

95, Av de la République, 93300, Aubervilliers, France

Tél: +33 01 83 72 83 90

Email: darettounsi@gmail.com

Maison du Tunisien à Lyon

193, Rue Marcel Mérieux-69007-Lyon, France

Tél: +33 04 26 00 19 02

Email: maisondutunisien@yahoo.com

Maison du Tunisien à Nice

22, Rue François Guisol, 06300, Port de Nice, France

Tél: +33 04 83 45 92 13

Email: maison-tunisien-nice@gmail.com

Maison du Tunisien à Marseille

2, Rue Jemmapes-13001-France

Tél: +33 04 86 94 51 72

Email: x.maisondutunisien@sfr.fr

Maison du Tunisien à Grenoble

11, Av Albert-1er-de-Belgique, 38100, Grenoble, France

Tél: +33 09 61 59 27 01

Email: jaziri-ote.grenoble@gmail.com

Où apprendre le français :

Pour une formation en langue française en Tunisie, l'Institut Français en Tunisie met à la disposition des tunisiens 10 centres répartis sur tout le territoire tunisien : (le centre de langues de Tunis, le pôle de Sousse, le pôle Sfax, le pôle de Bizerte, le pôle de Gabes-Médénine, le pôle de Mutuelleville, le pôle d'El Omran, le pôle de la Marsa et le pôle de Nabeul – Hammamet). Pour plus d'information : <http://www.institutfrancais-tunisie.com/>

Hormis ces centres de l'Institut Français, il existe un seul centre privé qui soit agréé par l'Institut Français de Coopération et (Institut Molière) situé à Tunis.

Centres	Contacts	Adresses
Centre de Langue	+216 31 325 262	87, Av de la Liberté, Tunis
Pôle de Sousse	+216 58 440 344	Relais Culturel de Sousse - 4 Rue des Jasmins - Sousse
Pôle de Sfax	+216 74 249 105 +216 74 455 518 +216 58 440 336	Immeuble Derbel - Rue Attaya - Km1 - Sfax
Pôle de Bizerte	+216 58 440 341	Ecole Jean Giono - 18 Rue Habib Thameur - Bizerte
Pôle de Gabes - Medenine	+216 58 440 338	Lycée Farhat Hached (Gabès) - Lycée Pilote, route de Tataouine (Medenine)
Pôle de Mégrine	+216 58 440 342	Ecole Georges Brassens - 7 rue Mongi Bali - 2033 Mégrine Côteaux
Pôle de Mutuelleville	+216 58 440 340	87, Avenue de la Liberté - Tunis
Pôle d'El Omran	+216 58 440 337	87, Avenue de la Liberté - Tunis
Pôle de la Marsa	+216 58 440 343	Ecole Paul Verlaine - Rue Othmane Kaak - La Marsa
Pôle de Nabeul-Hammamet	+216 58 440 339	Ecole George Sand - Rue Khaireddine - Nabeul

Quelques associations pour migrants en France :

- Association des Chercheurs et Enseignants Tunisiens en France (ACETEF) : <http://www.acetef.org>
- Association TunAlliance: www.tunalliance.com

- **ASSFAM- Association Service Social Familial Migrants** : <http://www.assfam.org/>
- **ANAFE- Association nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers** : <http://www.anafe.org>

II. Informations sur les Conditions Générales d'Entrée et de Visas :

1. Les Structures d'Appui pour le Visa : TLS

Le Consulat général de France à Tunis a externalisé depuis le 12 Décembre 2012 chez TLS contact, l'accueil, les prises de rendez-vous et les dossiers de demandes de visas afin de faciliter et assurer le Déroulement des procédures dans de bonnes conditions.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.tlscontact.com

2. Les Procédures et Frais de Visa

Le dossier de demande de visa est constitué d'un formulaire de demande de visa et de pièces justificatives (la liste communiquée par le Ministère des affaires étrangères)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.ambassadefrance-tn.org/visa-formalites-d-entree-en

3. Immigration à des Fins d'Emploi

A. Echanges des jeunes professionnels entre la Tunisie et la France

L'accord du 28 Avril 2008 qui permet aux jeunes professionnels tunisiens et français d'exercer pour une période limitée entre 3 et 24 mois leur profession dans le pays hôte et afin de permettre un échange d'expériences professionnelles à une échelle internationale.

L'accord d'échange est ouvert aux jeunes professionnels et aux jeunes diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et concerne tous les secteurs d'activités.

Dans le cas de cet échange tous les frais du voyage et de prise en charge sont totalement couverts par le participant lui-même.

L'échange est soumis aux conditions suivantes :

- Le candidat doit être âgé de 18 à 35 ans
- La justification que l'emploi correspond à la formation et aux compétences du candidat
- La durée de contrat est entre 3 et 12 mois avec une possibilité d'extension jusqu'à 24 mois
- Une certification du niveau de connaissance en langue française
- L'engagement de retour en Tunisie à la fin de la durée d'échange

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.emploi.gov.tn/fr/emploi/emploi-international/emigration

B. La Carte de séjour « Compétences et Talents »

La carte de séjour « compétences et talents » a une durée de trois ans renouvelable.

La carte accordée par l'Ambassade de France en Tunisie et le dossier de la demande doit être déposé à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Le candidat est susceptible de mettre en œuvre ses compétences et ses talents, de façon significative et durable au développement économique, intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et de la Tunisie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.ambassadefrance.tn.org/decouvrez-la-carte-competences-et

C. La Carte de Séjour « Salarié en mission »

La carte «salarié en mission» peut être délivrée à tout ressortissant tunisien salarié d'une entreprise française, ou détaché en France, dans le cadre d'une mobilité intra-groupe, dès lors que sa rémunération brute est au moins équivalente à 1,5 fois le SMIC et un contrat d'une durée minimum de 3 mois.

Pour plus d'informations : www.ambassadefrance-tn.org/Caracteristiques-de-la-carte

D. Liste des Métiers ouverts aux ressortissants tunisiens

Les métiers ouverts aux ressortissants tunisiens en vue d'exercice sur le territoire français (Régi par l'accord tuniso-français du 17 Mars 1988 concernant le titre de séjour portant la mention « salarié ».)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.emploi.gov.tn/emploi/emploi-international/emigration/liste-des-metiers-ouverts-aux-ressortissants-tunisiens

E. Travail Saisonnier en France

L'accord-cadre entre la Tunisie et la France sur la gestion concertée des migrations et le développement solidaire, stipule qu'un « travail est considéré comme saisonnier lorsqu'il est effectué chaque année à la même période, et qu'il est suivi d'une phase d'inactivité, dans le secteur professionnel considéré (agriculture, hôtellerie, tourisme estival ou hivernal, agro-alimentaire, etc.). »

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant:

www.emploi.gov.tn/emploi-international/emigration

F. Moyens de Recherche d'Opportunités d'Emploi en France

Les moyens de recherche d'opportunités d'emploi en France sont essentiellement, le recours aux organismes de placement à l'étranger agréés ou dans le cadre de partenariat entre entreprises dans les deux pays (la Tunisie et la France).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.emploi.gov.tn/fr/emploi/emploi-international/emigration

4. Immigration à des Fins d'Etudes

A. Les Universités de Campus France

Au sein de Campus France, on trouve 231 universités adhérentes à la convention CEF (Centre pour les Etudes en France)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant:

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaires/informations-sur-les-etablissements/fiches-etablissements/universites

B. Equivalence des diplômes

Le principe juridique d'équivalence n'existe pas en France. Le titulaire d'un diplôme étranger peut acquérir une attestation de comparabilité, une attestation de reconnaissance d'études ou une attestation de reconnaissance de formation effectuée à l'étranger.

Cette attestation permet d'évaluer le diplôme obtenu par rapport au système d'éducation et d'enseignement en France.

L'attestation sera une pièce justificative, qui va servir à prouver la validité des compétences du titulaire auprès de n'importe quelle organisation, entreprise ou université.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.tunisie.campusfrance.org/page/diplomes-et-equivalences-1

C. Modalité d'Inscription pour les étudiants tunisiens

Vous savez que pour suivre vos études en France, vous devrez au préalable vous rendre au CCF (Centre Culturel Français) de Tunis, mais quelles sont réellement les procédures à suivre ?

sachez qu'il existe deux procédures différentes :

- **La procédure d'AP (demande d'admission préalable)** : elle concerne ceux qui postulent pour une première ou

2ème année (L1, L2) ou une école d'architecture, les concernés auront le droit de postuler dans 3 établissements différents, sauf pour les architectes qui n'ont droit qu'à 2 écoles d'architecture

- **La procédure HORS-dAP** : elle concerne ceux qui postulent pour une 3ème année ou un master (L3, M1 et M2), les concernés auront le droit de choisir 6 formations au lieu de 3

N.B : Pour les étudiants en médecine, ils doivent suivre la procédure DAP, afin de postuler pour une PACES (Année commune pour les études de médecine) et passer le concours en fin d'année, s'ils obtiennent ce dernier, ils auront droit à une équivalence de diplôme et se retrouveront généralement dans la même année qu'ils étaient en Tunisie.

D'abord, il faut commencer d'abord par passer un test de connaissance en français, plusieurs choix s'offrent à vous le TCF (Test des Connaissances du Français) il existe 2 types de TCF (en réalité plus que ça mais nous aurons besoin que de deux) :

- **Le tCF-SO** : TCF Sur Ordinateur, concerne ceux qui suivent une procédure HORS-DAP
- **Le tCF dAP** : concerne ceux qui suivent une procédure DAP, que l'intéressé doit postuler par la voie postale (Courrier)

N.B : l'attestation délivrée est valable 2 ans.

le DELF B2/ DALF C1, C2 : diplôme approfondi de langue française, c'est un diplôme qui n'a pas de limite de durée (valable à vie).

Vous trouverez la date des inscriptions aux tests dans le site du CCF de Tunis.

Créer une boîte PASTEL depuis le site de Campus France, il suffit de consulter :

www.tunisie.campusfrance.org

(Ce lien vous sera utile pour vos démarches, il y'a dedans des explications sur toutes les procédures à suivre et pleins de topic qui pourront vous aider)

Après la création du compte, vous devez remplir votre formulaire Campus France, il y'a plusieurs parties (Cursus, Langue, Motivations), vous aurez besoin de tous vos relevés de notes universitaires (si vous postulez pour une L1, vous aurez besoin de vos bulletins de lycée), vous devriez décrire vos projets d'études professionnels, vos motivations et choisir les universités.

Quand vous validez votre formulaire, vous prenez un RDV pour déposer votre dossier papier et payer les frais de dossier, vous trouverez les justificatifs demandés dans le site Campus France de votre pays.

Une fois qu'on valide votre dossier papier, vous prenez un RDV pour passer l'entretien.

Après cela, vous allez devoir attendre les réponses des universités, une fois que vous avez l'avis favorable, vous validez cet avis et vous préparez votre dossier complémentaire (encore une fois les justificatifs sont dans le site Campus France en Tunisie).

A partir du mois de juin, vous pourrez enfin déposer votre dossier complémentaire, une fois qu'on valide votre dossier, vous pourrez déposer votre demande de visa.

D. Bourses Disponibles pour les étudiants tunisiens

Pour les étudiants souhaitant effectuer leurs études à l'étranger et spécialement en France, les programmes de bourses d'études pour étudiants en France offrent des solutions pour ces étudiants sur le site web de Campus France.

L'annuaire de programmes de bourse sera disponible sur le site de Campus France Tunisie

www.tunisie.campusfrance.org

Pour plus d'informations veuillez consulter le lien suivant :

www.tunisie.campusfrance.org/page/campusbourses-lannuaire-des-programmes-de-bourse-2

5. Les Procédures pour Obtenir un Permis de Séjour

Les cartes de séjour accessibles aux tunisiens en France sont :

- La carte de séjour portant la mention « salarié »
- La carte de séjour « travailleur temporaire »
- La carte de séjour « travailleur saisonnier »
- La carte de séjour « salarié en mission »
- La carte de séjour « stagiaire »
- La carte de séjour portant la mention « visiteur »
- La carte de séjour « étudiant »
- La carte de séjour « Compétences et talents »
- La carte « vie privée et familiale »
- La carte de séjour temporaire « scientifique »

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Pour l'obtention d'une carte de séjour en France, le candidat doit satisfaire les conditions suivantes :

- Ne pas être une menace pour l'ordre public
- Avoir un visa long séjour sauf pour quelques exceptions
- Avoir un certificat médical délivré par les médecins de l'OFII
- Déposer les documents justifiant les moyens d'existence
- Déposer les documents justifiant le motif du séjour

La délivrance de cartes de séjour se fait auprès de la préfecture sur présentation du certificat médical de l'OFII et après une signature du contrat d'accueil et d'intégration et du contrat d'accueil et d'intégration famille.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.ofii.fr/venir_en_france_obtenir_son_titre_de_sejour_vls_ts_193/

6. Les Procédures d'Asile

A. Conditions Générales

La France accorde sa protection aux personnes demandeurs d'asile et assure sa sécurité sur le territoire français. L'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) sont les autorités compétentes pour l'instruction des demandes d'asile.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.ofpra.gouv.fr/?xml_id=167&dtd_id=11/

B. Les Documents à fournir

Le demandeur d'asile doit présenter à l'OFII les documents suivants:

- Le passeport, la carte d'identité nationale et tous documents établissant son état civil, de son conjoint et de ses enfants à charge
- Les documents de voyage
- Une fiche de demande d'asile
- Quatre photos d'identité identiques pour l'établissement de l'autorisation de séjour et des premiers récépissés, et trois photos identiques supplémentaires pour la fiche d'empreintes et le formulaire OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides)
- Un justificatif de domicile

NB : Si le demandeur d'asile ne dispose d'aucun document, les services compétents doivent se contenter de ses déclarations.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.france-terre-asile.org/demande-dasile/statut-de-refugie

7. Regroupement Familial

A. Conditions Générales :

Les conditions à remplir pour demander un regroupement familial en France sont 4 conditions :

- **La résidence** : Le demandeur de regroupement familial doit être résident en France depuis au moins 18 mois d'une façon continue et titulaire d'un titre de séjour d'une validité d'au moins un an
- **Les ressources** : Le demandeur doit disposer de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille. Ses revenus doivent atteindre la moyenne du montant mensuel du SMIC (1 430,22 EURO/ mois) sur les 12 derniers mois précédant la demande
- **Le Logement** : Le demandeur doit disposer d'un logement lors du dépôt de sa demande, ou d'une promesse de logement à la date d'arrivée de sa famille en France. Ce logement doit correspondre aux normes et doit être comparable à une famille vivant dans la même région géographique
- **L'intégration dans la société française** : Le demandeur doit respecter les principes essentiels qui conformément aux lois de la République, régissent la vie familiale en France à défaut le regroupement familial peut être refusé

NB : La condition de ressources n'est pas exigée lorsque la personne qui demande le regroupement familial est titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Etranger-Europe/Etrangers-en-France/Regroupement-familial-Des-etrangers-en-France/Regroupement-familial-etrangers-concernes-et-conditions-a-remplir

B. Comment faire ?

Le dossier de demande de regroupement familial doit être envoyé avec accusé de réception à l'Office Français de l'Immigrations et de l'Intégration à Tunis.

La direction de l'OFII fournit au demandeur la liste des justificatifs à présenter, qui peut varier suivant sa situation.

Les pièces suivantes sont notamment exigées :

- Un formulaire Cerfa n°11436*04 remis par l'OFII, à remplir et à signer
- Une copie intégrale des justificatifs d'état civil pour le demandeur, le conjoint et les enfants bénéficiaires du regroupement
- Une copie de la carte de séjour ou du récépissé valide du demandeur
- Une copie des justificatifs de ressources
- Une copie des documents relatifs au logement

NB : Tous les documents étrangers doivent être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé. Une fois le dossier est accepté le demandeur sera informé par l'OFII.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.ofii.fr/tests_197/quelles_demarches_sont_a_effectuer_pour_deposer_une_demande_de_regroupe-

8. Système de Santé :

A. Les Hôpitaux et les cliniques les plus référencés en France

Pour plus d'informations veuillez consulter le lien suivant : www.pagesjaunes.fr/annuaire

B. Prise en charge :

Selon la convention de sécurité sociale entre la Tunisie et la France, Les travailleurs salariés et non salariés des secteurs agricole et non agricole les titulaires de pensions, les chômeurs indemnisés, les agents du secteur public et les étudiants peuvent bénéficier des prestations de soins d'immédiate nécessité dans les établissements sanitaires publics, et auprès des prestataires de soins du secteur privé.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.legislation.cnav.fr/textes/cv/TLR-CV_SS_26062003.htm
www.cleiss.fr/pdf/conv_tunisie.pdf

9. Sécurité Sociale

A. Les Assurances Complémentaires

Une assurance complémentaire santé est un contrat qui a pour objet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de santé concernant la maladie, l'accident et la maternité, qui ne sont pas couvertes par l'assurance maladie obligatoire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Assurance-complementaire-sante

B. QUAND AVOIR DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE :

Les jeunes professionnels tunisiens ou français qui sont employés dans le cadre de l'accord de la gestion concertée des migrations et de développement solidaire, sont obligatoirement affiliés auprès des caisses des sécurités sociales relevant des deux pays, Cependant, comme tous les nouveaux affiliés, ils devront avoir travaillé pendant 120 heures au moins au cours du mois qui précède la maladie ou l'accident pour prétendre au remboursement des frais médicaux.

Pour plus d'informations veuillez consulter le lien suivant :
www.vosdroits.service-public.fr/particuliers/F12859.xhtml

C. Convention de la Sécurité sociale entre La France et la Tunisie

La France et la Tunisie ont signé une convention de sécurité sociale le 26 Juin 2003. Publiée par le décret 2007-626 du 26 Avril 2007 cette convention est entrée en vigueur le 1 Avril 2007.

Pour Plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.cnrps.nat.tn/fr/caisse-et-prestations/documents-de-reference/conventions-bilaterales-de-securite-sociale/165-convention-de-securite-sociale-entre-la-tunisie-et-la-france

10. Le Système Bancaire et Fiscal

A. Les Banques Tunisiennes présentes ou ayant des partenaires en France

Banque	Adresse	Contact	Partenaire à l'Etranger
	<p>Amen Bank Adresse : Avenue Mohamed V 1002 Tunis - Tunisie</p>	<p>Tél. : (+216) 71 148 000 Fax : (+216) 71 833 517 Site web : www.amenbank.com.tn</p>	
	<p>Attijari bank Adresse : 95, Avenue de la liberté 1002 Tunis – Tunisie</p>	<p>Tél. : (+216) 71 141 400 Fax : (+216) 71 782 663 Email: courrier@attijaribank.com.tn Site web : www.attijaribank.com.tn</p>	<p>Attijariwafa bank Europe 6, rue Chauchat 75009 Paris, France Tél : + 33 (0) 1 53757500 Fax : +33 (0) 1 53757526 ou 25</p>
	<p>Banque Franco-Tunisienne Adresse : Rue 8365 Cité Ennassim Montplaisir - 1002 Tunis belvédère</p>	<p>Tél. : (+216) 71 890 355 Fax : (+ 216) 71 890 624</p>	
	<p>Citi Bank Adresse : 55, Avenue Jughurta BP 72 1002 Tunis</p>	<p>Tél. : (+216) 71 790 066 Fax : (+216) 71 785 556</p>	
	<p>Société Tunisienne de Banque Adresse : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis – Tunisie</p>	<p>Tél. : (+216) 71 340 477 Email : stb@stb.com.tn Site web : www.stb.com.tn</p>	<p>Société generale 29 Boulevard Haussmann F-75421 Paris Tél : 00 33 1 53 43 87 00</p>
	<p>Union Bancaire Commerce et Industrie Adresse : 139, Av. de la liberté 1002 - Tunis</p>	<p>Tél. : (+216) 81 100 000 Fax : (+216) 71 843 814 Site web: www.ubci.tn</p>	<p>BNP Paribas 11, BOULEVARD DE LA MADELEINE 75001 PARIS 01 TEL : 0 820 82 00 01 FAX : 01 53 45 87 75</p>

Banque	Adresse	Contact	Partenaire à l'Étranger
	Union Internationale de Banques Adresse : 65, Avenue Habib Bourguiba TUNIS CP : 1002 - Tunisie	Tél. : (+216) 71108500 Fax : (+216) 71108502 Site web: www.uib.com.tn	Société générale 29 Boulevard Haussmann F-75421 Paris Tél : 00 33 1 53 43 87 00

B. Comment Envoyer de l'argent à partir de la France?

Le transfert d'argent à partir de la France peut se faire par 3 principaux moyens, le virement bancaire à l'international (la liste des banques ayant des partenaires en France est en détail dans la rubrique précédente), les mandats postaux et le recours aux opérateurs de transfert représentés par les banques.

Pour Plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.voidargent.fr/content/op%C3%A9rateurs-de-transfert

C. Le Système Fiscal en vigueur

La Tunisie a signé une convention fiscale de non double imposition avec la France, afin de déterminer les règles réciproques applicables en matière d'imposition des revenus.

Pour Plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_1792/fichedescriptive_1792.pdf



Arrivals

Une version en ligne de ces fiches sera disponible sur le site web suivant :
www.centresmigrants.tn

Tous les efforts ont été faits pour fournir les informations et liens les plus à jours sur ce manuel. Toutes les rubriques ne sont pas forcément détaillées cependant plusieurs liens utiles sont fournis afin de procurer des informations plus détaillées.

Des mises à jour de cette fiche NE SERONT FAITES QUE SUR LA VERSION EN LIGNE.

Projet mis en œuvre par :

